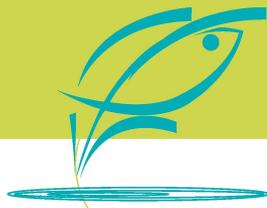


Carpodrome

Commune de Paray-le-Monial
Etang des Moines



Un carpodrome fédéral d'accès gratuit.

De plus en plus de pêcheurs recherchent des sensations fortes. Grâce au carpodrome des Etangs des Moines, ils pourront dès lors se faire plaisir.

Les Etangs des Moines sont deux plans d'eau créés en 1992 par la Fédération de Saône-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique. Leur gestion piscicole a été confiée à l'AAPPMA de Paray-le-Monial.

Le plan d'eau amont est réservé à la pêche de la carpe à la canne au coup.

D'accès gratuit, il est ouvert à toute personne détentrice d'une carte de pêche (achetée auprès d'une AAPPMA réciprocaire).



Ce plan d'eau d'une superficie de 4 ha, reconverti en carpodrome est empoisonné d'environ 3000 kg de carpes. Facile à pêcher, l'étang est situé dans un cadre champêtre et tranquille.

La pêche en carpodrome est source de sensation forte. Une carpe de 2 à 5 kg avec une canne de 11 m, un fil de 3 à 4 kg, un hameçon de 12 sans ardillon vous procurera d'intenses émotions.

De belles bagarres en perspective....

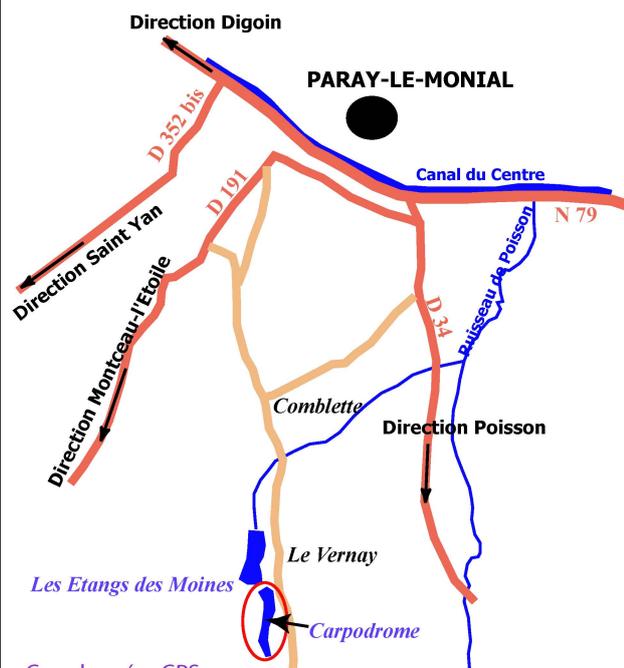
Pêche uniquement à la canne au coup.

Ce plan d'eau est ouvert en **NO KILL** de la pêche à la carpe.

Partenaires :

- Association de Pêche de Paray-le-Monial (la Brème Parodienne),
- Fédération de Saône-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Plan d'accès



Coordonnées GPS :
Longitude : 04° 06' 50" E
Latitude : 46° 24' 58" N

Itinéraire indiqué depuis le centre de Paray-le-Monial, le long du canal du Centre.

Qu'est ce qu'un carpodrome ?

Un carpodrome est un étang dont le peuplement piscicole est constitué de fortes densités de carpes et carpeaux. Réservé à la pêche à la canne au coup, les carpodromes nécessitent un matériel adapté et robuste.

A proximité

Parking, tables de pique-nique, un deuxième étang (toute pêche).



Pique-nique

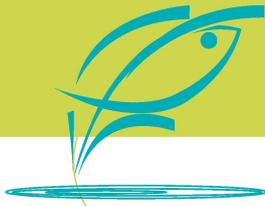


Parking



Carpodrome

Commune de Paray-le-Monial
Etang des Moines



Règlement spécifique du carpodrome

- Les pêcheurs devront présenter leur carte de pêche et panier lors de tout contrôle par les gardes pêche ,
- No kill obligatoire sur les carpes,
- Canne au coup (emboîtement, télescopique), anglaise ou bolognaise
- Tresse interdite,
- Pêche de la friture autorisée,
- Une ligne par pêcheur (à l'eau),
- Pêche à la plombée interdite,
- Hameçon sans ardillon ou écrasé,
- Bourriche interdite,
- Tapis de réception conseillé,
- Amorçage léger de rappel autorisé avec modération,
- Graines et pellet libres,
- Graines crues interdites,
- Le poisson sera remis à l'eau avec délicatesse,
- Pêche de nuit interdite,
- Poissons blancs - friture : pêche autorisée dans les conditions habituelles.

Infractions et amendes

Toute infraction au présent règlement sera sanctionnée.
Le contrevenant s'expose à une amende et à l'exclusion du réservoir.

Peuplement piscicole



Carpe miroir



Carpe commune



Amour blanc



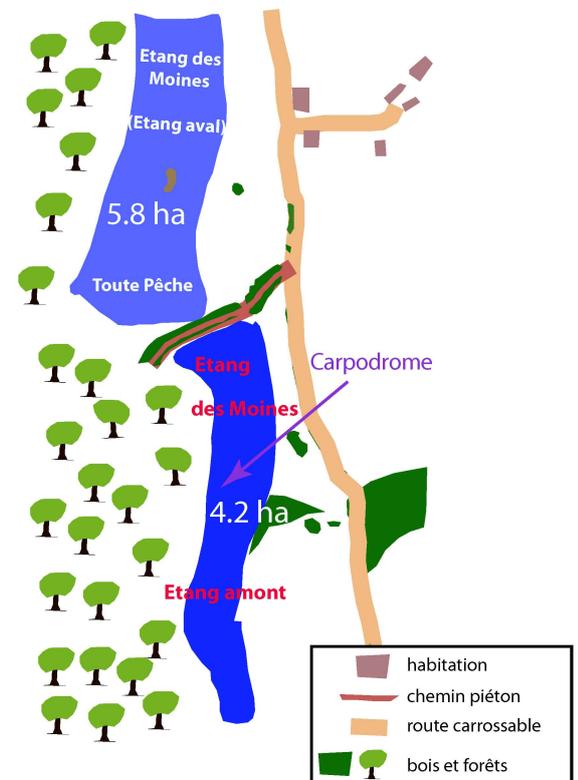
Gardon



Tanche



Plan du site



Respectez ce site, ne laissez pas vos déchets dans la nature.

Dans tous les cas, la règle n°1 est le respect du poisson, de l'eau et de son environnement